



Compte-rendu du CHSCT-Académique

· lundi 30 novembre 2020 ·



Autorisations de recrutement de contractuel-le-s : (question de la FSU)

Rectorat : 55 ETP ont été créés pour assurer le remplacement des personnels du 1^{er} degré absents. Les recrutements sont actuellement en cours. Les contrats sont bornés au 19 février 2020.

35 ETP sont attribués à l'Oise, 11 pour la Somme et 9 pour l'Aisne.

Des ETP d'AED supplémentaires ont été attribués pour assurer la continuité pédagogique dans les établissements scolaires.

Affiches TousAntiCovid : (question de la FSU)

La FSU fait état d'une demande sur plusieurs circonscriptions d'afficher la publicité pour télécharger l'application TousAntiCovid. Or l'affiche des autorités qui en fait la promotion contient une publicité pour deux GAFAM. C'est contraire à la nécessaire neutralité du service public d'éducation.

Monsieur le Recteur va faire remonter au ministère et remercie de cette alerte tout à fait légitime et qu'il comprend.

Concernant les séances de piscine : (question de la FSU)

La FSU rappelle qu'elle ne s'oppose pas à ce que les personnels se rendent à la piscine dans le cadre de l'EPS. Elle émet néanmoins des réserves car aujourd'hui il n'y a pas de protocole académique pour les piscines. A notre connaissance, il n'y a que le département de la Somme qui a travaillé à un tel protocole. La FSU rappelle que les équipes sont souveraines pour décider de participer ou de suspendre les séances de piscine.

Monsieur le Recteur indique qu'il faut être pragmatique. L'objectif est de concilier les apprentissages, le développement des enfants et la sécurité sanitaire en trouvant des manières d'avancer avec ce virus. Il rappelle qu'il serait dommageable de ne pas pouvoir profiter pleinement de la piscine et qu'il serait préférable de pratiquer d'autres activités de l'EPS compte-tenu de la situation sanitaire. Il ne faut pas focaliser sur la piscine et laisser de la souplesse en trouvant des solutions pragmatiques dans un contexte compliqué. Ce qui compte c'est le développement physique des enfants et qu'il ne faut pas se focaliser sur la piscine. Une réflexion sera engagée pour étendre le protocole sanitaire piscine construit dans la Somme au niveau académique.

Docteur Burger : Actuellement, il y a beaucoup de recherches sur la Covid et son mode de propagation. Aujourd'hui ce qui est dit par les scientifiques : il n'y a pas plus de propagation du virus dans l'eau qu'ailleurs. La piscine ne transmettrait pas plus le virus mais pas moins non plus. Néanmoins les gestes barrières doivent toujours pouvoir être respectés notamment la distanciation surtout quand le port du masque n'est pas possible ou les gestes barrière irréalisables (dans les vestiaires notamment). Le port du masque en piscine pose souci car l'humidité réduit le niveau de filtration des masques.

Chiffres des contaminations communiqués par le Rectorat (question de la FSU)

La FSU interroge sur la vérité des chiffres communiqués de façon hebdomadaire par le Rectorat sur le nombre de classes ou d'établissements fermés. Par exemple un établissement entier a été fermé pendant deux jours dans l'Aisne et ces classes n'apparaissent pas.

Présentation du dispositif pour la mise en œuvre d'un dépistage de masse Covid 19 : (présentation par l'administration).

1. Priorité d'accès aux tests

Docteur Burger : Les tests PCR répondent à des mesures de priorisation : personnes avec des symptômes, puis contacts à risque, puis les personnels soignants puis les personnels des écoles, des collèges et des lycées. En se présentant auprès d'un laboratoire avec une pièce justificative, les personnels sont prioritaires.

Les tests antigéniques : même système de prélèvement nasopharyngé avec écouvillon dans la narine. Ce prélèvement peut être fait par des personnels de santé : des manipulateurs radio, certains pompiers ou secouristes mais la lecture ne peut être faite que par un professionnel de santé formé (médecin, pharmacien, infirmier). Résultats en 15-20 minutes. Test positif = pas de contrôle. Test négatif = il y a des préconisations données pour vérifier ou non cette négativité (personnels à risque, symptomatologie, etc.). La Haute Autorité de Santé a émis de nouvelles recommandations : les contacts à risque peuvent bénéficier de ces tests antigéniques.

FSU : Il est dommageable que le courrier n'ait pas été adressé aux membres des CHSCT-A ou D.

2. Tests dans les établissements

Rectorat : Des professionnels de santé seront équipés de protection individualisée (masques, charlottes, gants, surblouse, lunettes). Les tests antigéniques seront aussi fournis. Les académies pourront être autonomes sur le matériel de protection.

Une application permettra de rentrer l'ensemble des résultats des tests PCR et antigéniques. Chaque département, en lien avec les préfetures, organisera cette répartition des équipes mobiles, qui pourront entrer en fonction avant les vacances de décembre et dès janvier 2021. Les tests antigéniques sont pour le moment développés pour les personnels de tous les établissements 1^{er} et 2nd degré.

FSU : des personnels ou des élèves ne se déclarent pas. Il y a des chiffres évidents : très forte propagation dans les milieux sociaux défavorisés. Il est important que l'éducation prioritaire soit encore plus priorisée. Ce critère doit être entendu. La FSU demande confirmation de l'accès aux tests pour l'ensemble des personnels et y compris des collectivités territoriales.

Rectorat : Nous serons attentifs au taux d'incidence dans les établissements scolaires et notamment dans l'éducation prioritaire. Tous les personnels seront concernés y compris les personnels des collectivités territoriales.

FSU : quel est le calendrier de livraison des équipements ?

Rectorat : un premier stock d'amorçage est géré par les ARS en direction des départements. 10 bassins ont été déterminés dans l'Académie avec une équipe par bassin. Un travail de maillage important a été réalisé en ce sens.

La FSU s'inquiète de la charge de travail qui s'est considérablement alourdi pour les professionnels de santé de l'académie d'Amiens. Aux tâches quotidiennes, s'est ajouté le tracing des élèves et des personnels et maintenant les tests sur les établissements. La FSU rappelle qu'il y a seulement 850 médecins scolaires pour 12,5 millions d'élèves.

Masques : (question de la FSU)

- Pour les personnels vulnérables (ou vivant avec des conjoint-es / enfant(s) vulnérables) : il y a des masques chirurgicaux de type II pour celles et ceux encore en activité.
- Pour les masques textiles grand public, une livraison est prévue avant les congés de décembre (CORELE x 6).
- A ce jour, il n'y a toujours pas de masques transparents pour les enseignant-es de maternelle ou de cycle 2.
- Les masques inclusifs pour les personnels travaillant avec des élèves sourds et malentendants.

Personnels vulnérables : (question de la FSU)

- ASA / télétravail : 34 personnels vulnérables (Aisne) et une grande majorité en télétravail, pas de chiffres dans l'Oise, pas de chiffres dans la Somme ;

- Suivi des personnes isolé-es :

Rectorat : difficile de donner des chiffres. Maintenant les chefs d'établissement peuvent saisir le motif ASA dans la raison de l'absence du personnel. Une nouvelle procédure permet d'identifier les agent-es placé-es en télétravail.

Sur le remplacement, dans le 2nd degré il y a de grosses tensions sur certaines matières (PLP maths-sciences par exemple) mais observation d'une tension importante. A ce jour, il n'y a pas d'enseignant-es qui ne sont pas sur des missions de remplacement et qui remplacent. Pour des suppléances de moins de 15 jours, de façon traditionnelle, le Chef d'établissement peut faire appel aux enseignant-es pour suppléer ces absences.

Sur le remplacement dans le 1^{er} degré :

- 02 : + de 86% de remplacement, tensions différentes sur certains territoires. Il y a des tensions dans le sud du département. Cela rejoint la politique de recrutement de contractuel-les qui seront affecté-es prioritairement sur ce secteur.
- 60 : 80% de remplacement.
- **Pas d'informations dans la Somme : aucun-e représentant-e du rectorat ou de la DSDEN !!!**

Respect des gestes barrière nécessaire y compris pendant le repas

Il est conseillé de respecter les gestes barrière et de manger par exemple dans une classe en donnant de l'espace. La FSU rappelle qu'il est impératif de préserver le collectif de travail dans une période de confinement et d'isolement et le temps de repas est loin d'être un moment convivial mais bien souvent un moment de travail, de discussion, d'échange. La FSU rappelle que le protocole n'interdit pas de prendre des repas ensemble et qu'il est interdit de manger sur son poste de travail (Cf. Le code du travail). Elle alerte sur la nécessité de trouver un équilibre bénéfique / risque entre la contamination potentielle au Covid et les relations humaines.

Formation continue : (question de la FSU)

Rectorat : C'est du distanciel sauf dans certains cas notamment celles en local qui peuvent continuer d'avoir lieu en présentiel dans les établissements. Gros investissement de la DAFPEN.

Plan département de FC : la FSU s'inquiète du développement du tout numérique. Il paraît essentiel de les suspendre des plans départementaux.

Dans l'Oise, les formations sont annulées jusque fin janvier. Un travail est en cours avec les formateurs pour la fin janvier. Il faut articuler la nécessaire continuité pédagogique avec la nécessaire formation pour les personnels.

Vaccination : (question de la FSU)

Y aura-t-il une stratégie particulière et notamment des priorités pour les personnels de l'éducation nationale ? L'avis du HAS a été publié le 30/11/2020 à 9h00. Nous attendons des réponses.

Webinaire « Covid » pour les personnels des écoles, des services et des établissements (question de la FSU)

Rectorat : C'est encore en discussion. Il y a une interrogation sur les messages que l'on peut faire passer par l'intermédiaire de ces Webinaires.

Formation sur la pose de la voix (question de la FSU)

Rectorat : Idem, c'est en réflexion, notamment avec l'INSPE.